

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 10. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 12.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 ct. Réclames... 30. Faits divers... 75. RÉSERVES SONT PAYÉES. Du droit de refus... Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne: A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

21 Septembre 1883.

JUGEMENT

du tribunal civil de Laval

En date du 5 février 1883.

AFFAIRE FLEURY CONTRE BONNIEUX

Le Tribunal, après avoir entendu dans leurs conclusions et plaidoiries données à une précédente audience M. Dominique, avocat, assisté de M. Chasseboeuf, avocat, et M. Morin, avocat, assisté de M. Allouel, avocat;

Où également à une précédente audience M. Heulhard de Montigny, procureur de la République, dans ses conclusions;

Et après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en premier ressort;

Attendu que, le huit août dernier, Bonnieux a reproduit, dans son journal l'Echo de la Mayenne, un article paru l'avant-veille à Saumur et relatif aux faits et gestes d'un habitué escroc recherché par la police;

Qu'on y lit notamment cette dernière phrase empruntée à l'Echo Saumurois: « On nous dit qu'à Laval, il y a deux mois environ, un beau guidam a fait également miroiter aux yeux des habitants un gaz exceptionnel, bien supérieur à tout ce qu'ils avaient vu jusqu'à ce jour. Serait-ce le même que le nôtre? »

Attendu que Fleury, se croyant diffamé par cet article, a sommé Bonnieux, dès le lendemain, d'insérer dans son journal la rectification qu'il lui adressait;

Que malgré les termes relativement modérés de cette lettre, Bonnieux s'est borné à répondre qu'il s'abstiendrait jusqu'à plus ample informé;

Qu'il a en effet attendu jusqu'au quinze novembre pour offrir en conciliation de publier une explication que Fleury a trouvée, à bon droit, insuffisante;

Qu'il s'agit donc de rechercher actuellement si Fleury était fondé à se plaindre de la reproduction faite par l'Echo de la Mayenne, le huit août mil huit cent quatre-vingt-deux;

Considérant que cet article, en s'abstenant d'indiquer le nom de l'escroc poursuivi à Saumur et de révéler les particularités propres à le faire reconnaître, semble au contraire avoir voulu faire ressortir certains points de ressemblance opposables à l'ingénieur Fleury;

Qu'au surplus cette intention ressort manifestement des dernières lignes de l'article;

Considérant que par cette publication et son refus d'insérer la rectification justement demandée, Bonnieux a compromis, au moins imprudemment, la réputation et les intérêts commerciaux du demandeur;

Attendu que réparation est due pour le préjudice causé;

Et que le Tribunal possède les éléments d'appréciation sans qu'une enquête préalable soit nécessaire;

PAR CES MOTIFS:

Dit que la publication déjà faite par Fleury, de sa réponse à Bonnieux, en rend inutile la reproduction;

Mais que Bonnieux sera tenu d'imprimer les motifs et le dispositif du présent jugement en tête de son journal, dans les dix jours de la signification;

Autorise Fleury à faire faire la même publication en tête de l'Echo Saumurois et des journaux de Laval à son choix, aux frais de Bonnieux, sans que le coût total de ces diverses insertions puisse excéder deux cents francs;

Condamne en outre Bonnieux en huit cents francs de dommages-intérêts, et en tous les dépens; en prononce la distraction au profit de M. Chasseboeuf, avocat, sous les affirmations de droit.

APPEL.

NOTA. — Ce jugement ayant été frappé d'appel par M. Bonnieux, la Cour d'appel d'Angers, par arrêt du 28 juin 1883, a confirmé la décision des premiers juges, en réduisant toutefois le chiffre des dommages-intérêts à la somme de cinq cents francs; M. Bonnieux a été condamné aux dépens d'appel, au besoin à titre de supplément de dommages-intérêts.

Chronique générale.

On nous assure que lord Granville aurait fait faire des démarches directes auprès de M. Grévy pour l'engager à conclure la paix avec la Chine.

Le chef du Foreign-Office aurait posé une sorte d'ultimatum qui aura sans doute une sérieuse influence sur l'attitude de M. Jules Ferry.

D'autre part, on dit à l'ambassade d'Angleterre que M. Waddington a menacé de donner sa démission, ce qui serait d'un effet

déplorable à Londres, à Vienne et à Berlin, si les vues pacifiques et modérées ne sont pas adoptées au quai d'Orsay.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LA CHINE.

L'ambassadeur chinois attendait hier la réponse qu'il a demandée à son gouvernement sur les propositions qui lui ont été faites par le gouvernement de la République. La seconde entrevue entre les négociateurs aura donc lieu probablement aujourd'hui dans l'après-midi au ministère de l'instruction publique.

On assure qu'à la suite de cette entrevue, le président du conseil partira pour Mont-sous-Vaudrey.

RÉUNION DE L'EXTRÊME-GAUCHE.

La réunion des députés de l'extrême-gauche a commencé hier à deux heures, sous la présidence de M. Barodet.

La réunion comptait environ vingt membres, parmi lesquels MM. Clémenceau, Granet, Ernest Lefèvre, Delattre, Bellot, Marius Poulet, Tony-Révillon, Benjamin Raspail, Marius Chavanne, Beauquier, etc.

MM. Salis, Brousse et Cantagrel, absents, ont écrit qu'ils adhéraient à la réunion.

On sait que la réunion a pour but de provoquer une convocation anticipée des Chambres.

La discussion a été ouverte immédiatement sur les affaires du Tonkin.

Après une discussion d'une heure, la réunion a décidé d'adresser un manifeste au pays et a chargé trois de ses membres, MM. Tony-Révillon, Ernest Lefèvre et Félix Granet, de rédiger un projet de texte. La réunion a été suspendue pour permettre à ces trois membres d'élaborer leur rédaction. L'intention des membres de la réunion est de communiquer au président du conseil ce document, qui sera publié simultanément dans les journaux de Paris et de province.

LA QUESTION BOUËT.

On lit dans le Temps:

« Des télégrammes ont été envoyés au consul de France à Hong-Kong et à M. Harmand, au reçu de la dépêche qui annonçait le départ du Tonkin du général Bouët. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a reçu aucune réponse. On a des raisons de croire que le général Bouët est allé s'embarquer à Hong-Kong pour venir en France conférer avec le gouvernement. »

Le Temps ajoute les renseignements suivants:

« Les instructions du gouvernement portaient que M. Harmand, commissaire civil, le général Bouët et l'amiral Courbet devaient se concerter sur toutes les décisions à prendre et que toutes les opérations devaient être résolues d'un commun accord. Ce concert préalable établi, la direction absolue et la responsabilité des opérations appartenaient exclusivement à l'autorité militaire. Il y a plus, les opérations ne pouvaient être décidées à la simple majorité des voix; l'opposition d'un seul des chefs militaires suffisait pour faire abandonner les entreprises projetées. »

LE ROI D'ESPAGNE A PARIS.

Le roi d'Espagne, à son arrivée, sera reçu à la gare par le Président de la République et tous les ministres. Les troupes seront échelonnées sur tout son parcours le jour de son arrivée. Alphonse XIII résidera à l'hôtel de l'ambassade d'Espagne pendant les trois jours qu'il passera parmi nous. Des fêtes seront données en son honneur; mais on ne croit pas qu'une revue des troupes ait lieu à cette occasion.

Voici la liste des officiers et soldats tués et blessés au Tonkin dans les journées des 31 août, 1er et 2 septembre:

Tués: — Aubertin, Haulon, lieutenants

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PERLE DE NUREMBERG

Par Louis COLLAS

Ta mère le vit partir avec de sinistres pressentiments. Elle avait conscience d'un grave péril suspendu sur sa tête et sur celle de son mari. Elle remarquait sur les visages qu'elle avait trouvés autrefois si bienveillants l'expression de la réprobation et de la haine; un espionnage insaisissable enveloppait la villa, l'écho de rancunes implacables arrivait jusqu'à nous.

En effet, une trame mystérieuse s'ourdissait contre nous, je la devinais sans pouvoir en avoir la preuve. Je savais que la vieille Livietta jouait un rôle dans toutes ces manœuvres, qu'elle avait avec des hommes suspects de secrètes entrevues, qu'elle ne négligeait aucune occasion de souffler la haine contre nous. En maintes circonstances, sa pernicieuse influence se fit sentir; après la mort du comte, je fus frappée du regard de triomphe qu'elle fixa sur ta mère.

Ton père était parti depuis deux semaines; nous suivions tristement, ta mère et moi, les bords

du lac, lorsque cette femme surgit brusquement entre les rochers. Sa figure trahissait la joie de la haine satisfaite.

— Tu n'as pas voulu me croire, dit-elle à ta mère; je t'avais cependant annoncé que celui dont tu te faisais la protectrice te porterait malheur. Il est entré dans la villa, et le deuil l'a suivi. La série des épreuves n'est pas finie pour toi.

Ses traits avaient une expression diabolique qui me fit frémir. Je pris la parole pour protester contre l'infâme mission qu'elle s'était attribuée.

— Tu peux supposer ce qu'il te plaira, me répondit-elle, mais n'espère pas me faire dire ce que je veux taire. Sache seulement que, depuis la mort de mon fils, je ne pense qu'à la haine et à la vengeance. Tout ce qui peut les satisfaire me réjouit le cœur.

Elle garda pendant quelques instants le silence, ses yeux lançaient des éclairs.

— Après le père, reprit-elle, viendra le tour du mari.

— Que lui reproches-tu donc, misérable?

— Ce que je lui reproche, répondit-elle avec un rire sardonique, ce qu'on reproche à ceux qui se font les agents de nos ennemis, qui signalent à leurs persécutions les victimes à frapper. Je lui reproche d'avoir acheté par de honteux services la protection de nos maîtres. Les malheureux qui languissent dans les prisons réclament vengeance.

Le comte a été puni, mais il n'est pas le seul coupable.

Ainsi, on avait flétri comme traitres des hommes au dévouement desquels nul n'avait jamais vainement fait appel, dont la loyauté n'a jamais été en défaut. Ta mère laissa échapper un cri de douleur indignée.

— Tu ne me crois pas, reprit l'infamale mégère, ou tu fais semblant de ne pas me croire. Cela se conçoit; mais d'autres ont de meilleures raisons pour être clairvoyants. Depuis longtemps nous ne doutons pas, mais on s'est chargé de nous renseigner. Voici une lettre qui montre quelle confiance nous devons avoir en ce maudit étranger.

Elle prit dans sa poche une lettre écrite en mauvais italien et renfermant les plus infâmes calomnies contre ton père; elle attribuait son voyage à des desseins inavouables. L'auteur anonyme de ce document mêlait à ses mensonges des faits réels qui donnaient à la fiction l'apparence de la vérité. Pendant qu'elle lisait cette lettre perfide, je m'en emparai et refusai de la lui rendre; je l'ai gardée, la voilà.

Anna la parcourut du regard et jeta un cri.

— Qu'est-ce donc? demanda Giovanna.

— C'est étrange, je ne sais si je me trompe, mais je crois reconnaître cette écriture. Laisse-moi cette lettre, je veux l'examiner à loisir et comparer.

Elle ne voulut pas en dire davantage; l'idée qui s'était présentée à son esprit n'était encore qu'un doute qu'elle n'osait formuler. La nourrice continua:

— Le langage de cette femme nous avait plongés dans une mortelle inquiétude. Nous présentions un nouveau malheur résultant de l'animosité qui s'était déchaînée contre nous. En effet, nous ne tardâmes pas à apprendre que ton père avait succombé d'une mort mystérieuse dans une auberge du Tyrol. Un crime avait été certainement commis; mais il resta impuni.

La désolation était dans la villa. A l'amertume du deuil se joignait la perspective de la ruine et de la misère. Ta mère était impuissante à satisfaire les réclamations, à démêler l'écheveau embrouillé des affaires. Un homme expérimenté aurait triomphé de ces embarras; mais deux femmes absolument novices en pareille matière ne pouvaient lutter contre l'infortune qui s'acharnait contre elles.

C'est alors qu'arriva ton oncle Wolfram. Aussitôt qu'il avait connu la mort de l'artiste, il s'était empressé d'accourir. Il manifesta la plus profonde douleur, se plaignit que celui qui n'était plus eût douté de son affection et n'eût pas eu recours à lui. Au moins, si son dévouement fraternel était impuissant à l'égard du mort, il s'empressait de le mettre au service de ta mère et de toi.

Il avait de l'argent, il désintéressa les créan-

d'infanterie de marine; Midon, adjudant; Montalant, Penton, Larrère, Codic, Leclerk, Garrigue, Rabasse, Boziam, Duval, Follin, Thevenet, Roux, Sommellier, soldats.

Blessés. — Becourt, Réjou, lieutenants, Ribba, sous-lieutenant; Joubin, Auber-ville, Thonier, Rivière, Maros, Boulet, Maugiron, Bermond, Mallet, Chovereau, Carré, Desserteme, Grandjean, Lacollange, Chambrol, soldats; et en plus 20 soldats touchés légèrement.

TOUJOURS CES RÉPUBLICAINS!

Nous lisons dans le *Petit Breton*, de Van-nes:

« L'un des agents les plus actifs du parti républicain à Sarzeau, M. Baëlle, notaire en cette ville, est en fuite depuis huit jours.

« Ce notaire, qui était maire et suppléant du juge de paix de ce chef-lieu de canton, venait d'être élu conseiller d'arrondissement aux élections du 12 août dernier.

« On dit nos républicains et le préfet fort penauds de cette mésaventure, qui ne peut que les discréditer aux yeux des électeurs dont ils avaient réussi à capter les suffrages, en faveur d'un candidat dont la situation comme notaire n'était cependant un mystère pour personne.

« Si nous en croyons ce que l'on raconte, l'instruction de cette affaire se poursuivrait dans d'assez singulières conditions. Et l'on se demande, non sans étonnement, à quel titre M. Salmon, qui est, en même temps qu'avoué, juge suppléant du tribunal et secrétaire du comité républicain, assiste le parquet et le juge d'instruction dans leurs opérations. »

LA LOTERIE DE LILLE.

Le lot de 200,000 fr. de la loterie de Lille a été gagné par M. Maulion, ancien procureur de la République à Lille, nommé récemment procureur général à Douai.

Marseille tient la veine!

A tous les tirages d'obligations ou de loteries, cette ville est favorisée.

Cette fois, parmi les gagnants de la loterie de Lille, on cite les suivants:

Quatre employés des ponts et chaussées, MM. Guignony, Tinel, Arnoux et Laloge, qui ont gagné 25,000 fr. avec le n° 2,705,394.

Dix ouvriers de l'atelier Fraissinet, MM. Revel (Prosper), Gondran (Louis), Brochier (J.-B.), Ortolan (Félix), Talmier, Emile, Hilaire, Gas, Cayot et Prat viennent de gagner la somme de 50,000 fr. avec le n° 225,228.

Huit employés de l'huilerie Gardair ont gagné 40,000 fr. avec le n° 4,297,927.

Un habitant de la rue du Panier a gagné 25,000 fr. Aussitôt il a illuminé ses fenêtres.

M. Orsoni, interprète juré près du tribunal civil, a gagné un lot de 4,000 fr.; trois femmes du quartier Saint-Jean se partageront une somme égale.

M^{me} Charles Beix, rue Beaumont, 4, a

gagné, avec le numéro 4,008,429, un lot de 500 fr.

La *Gironde* annonce qu'un des lots de 40,000 fr. a été gagné par M. Lagailarde, brigadier d'octroi à Bordeaux, rue de Talence, n° 44.

C'était la première fois que M. Lagailarde avait pris un billet de loterie.

La *Démocratie franc-comtoise* annonce qu'un modeste employé de la gare de Besançon, le nommé Dronchat, laveur, a gagné un lot de 40,000 fr. avec le numéro 4,445,347.

Le comité a vendu pour 4,000,370 fr. de billets, dont il faut déduire 4,650,000 francs de frais. Il reste donc 2,350,370 fr. pour la construction du palais des beaux-arts de Lille.

LES MANŒUVRES

DE CAVALERIE

JUGES PAR UN OFFICIER ALLEMAND.

Le *Morning-News* dit avoir reçu d'une source authentique un résumé du « rapport confidentiel » adressé au maréchal de Moltke par son premier aide de camp, le major de Gossler, qui a assisté au camp de Châlons, comme représentant militaire de l'Allemagne, aux récentes manœuvres de la cavalerie.

« Le major de Gossler commence par constater que les manœuvres de cette année, à part leur importance au point de vue militaire, présentaient encore un intérêt spécial parce que, selon toute probabilité, c'étaient les dernières manœuvres dirigées par le général de Galliffet, commandant du 12^e corps. Les manœuvres de cavalerie de cette année — dit le rapport de l'officier allemand — ont été exécutées en trois séries consécutives, comprenant dix jours chacune. Les deux premières ont eu lieu au camp de Châlons et la troisième dans les environs de Chartres. Les troupes qui prenaient part aux manœuvres se composaient de deux divisions de cavalerie et de trois batteries d'artillerie à cheval par division. Les divisions de cavalerie étaient commandées par les généraux Charreyron, d'Espèuilles, de Gressot, Lardeur et comte Friant. Ce dernier remplaçait le général du Preuil, absent à cause d'une indisposition et qui, ainsi que le général Charlemagne, va être prochainement mis en non-activité, attendu que tous les deux ont atteint la limite d'âge réglementaire.

« La division du général Lardeur — dit le major de Gossler — c'est-à-dire celle de Lunéville, s'est montrée bien supérieure aux autres. Elle comprenait quatre régiments et deux batteries. Ses dispositions avaient été prises d'après les exigences de la tactique moderne. Les officiers et les soldats se sont montrés excellents cavaliers. Tous leurs mouvements ont été exécutés sans précipitation inutile et avec une régularité remarquable.

« Mais — continue le rapport allemand — il faut aussi signaler le revers de la médaille. Dès qu'il s'agissait d'une initiative imprévue, même contre un ennemi imaginaire, les brigadiers, les colonels et même les généraux de division ont fait preuve d'une hésitation et d'une inefficacité bien regrettables.

« Le marquis de Galliffet a été le premier à blâmer ces défauts très-sérieux. A plusieurs reprises, il a pris en personne le commandement des divisions, et ses indications étaient toujours claires et logiques, ses explications bien intelligibles.

« En ce qui concerne le général de Galliffet, le major de Gossler dit que l'influence du général a

beaucoup souffert à cause du rôle que joue la politique dans toutes les affaires en France, et l'on croit qu'il disparaîtra sous peu de l'horizon militaire de la République.

« Il est intéressant — continue le représentant allemand — de se rappeler à cette occasion des paroles dites par le général Thibaudin à M. Viette, député, le lendemain du jour où les princes d'Orléans ont été privés de leurs commandements: « Vous venez me demander la révocation du marquis de Galliffet; j'approuve les motifs de votre demande. Actuellement, j'ai les mains liées. » Mais soyez persuadé que je débarrasserai l'armée française non-seulement de M. de Galliffet, mais de tous les officiers de cavalerie, quels qu'ils soient, qui ne servent la République que parce qu'ils sont soldats, sans avoir aucun attachement aux institutions républicaines. »

« En ce qui concerne les chevaux de la cavalerie, le rapport du major de Gossler constate un perfectionnement dans l'entraînement, malgré l'opposition bien compréhensible de quelques vieux généraux.

« Le système de remonte (dépôt de transition) a été introduit en France, mais l'entreprise, quoique d'une utilité incontestable, est mal organisée. Les chevaux sont mieux sellés, mais ils sont trop lourdement chargés.

« On a fait une tentative pour alléger leurs chargements, mais, à cause de la routine des officiers, cette tentative n'a pas eu de suite. A cet égard, on ne saurait espérer une réforme essentielle, car c'est un général d'infanterie, quoique brave et utile à son poste, mais complètement ignorant en fait de pratique de cavalerie, qui a été désigné pour inspecter la division de cavalerie de l'Ecole militaire de Saint-Cyr.

« Par rapport au personnel, — dit le rapport allemand, — le défaut principal est le nombre superflu de généraux, de colonels et de capitaines auxquels leurs conditions de santé ne permettraient pas de suivre une campagne de six jours de durée. En voici une preuve: quatre généraux et plusieurs colonels ont été obligés de quitter les manœuvres pour des raisons de santé.

« Le major de Gossler conclut son rapport en disant que les cercles militaires français ont été bien surpris de l'absence du général Thibaudin aux manœuvres d'automne. Ce n'est pas une excuse — dit-on — qu'il inspectait à cette époque les fortifications de l'Est. Il aurait pu faire cette inspection à une autre époque, d'autant plus que les manœuvres étaient fixées, bien d'avance, aux mois d'août et de septembre. »

Voyons, par le menu, les critiques que le *Morning-News* prête au premier aide de camp de M. de Moltke.

Tout d'abord, nous remarquons l'oubli que l'écrivain accidentel du *Morning-News* fait du général L'Hotte, à la tête d'une des divisions du camp de Châlons. Par une coïncidence au moins bizarre, la plupart des comptes rendus de ces manœuvres n'avaient déjà pas parlé du véritable professeur de la cavalerie, de l'homme qui a su, depuis la guerre, émettre les principes sur les formations de combat, les règles d'instruction qui sont devenues la base la plus stable de nos règlements encore incomplets. Depuis les conférences de Tours, il semble, en vérité, qu'il y ait une sorte de parti pris de reléguer partout au second plan le général L'Hotte; après avoir retardé son avancement, on paraît vouloir l'empêcher de se produire, d'affirmer l'inflexible logique de ses idées et de faire éclater aux yeux de tous la confiance inébranlable qu'il inspire à la grande masse des officiers de son arme. N'est-il pas curieux surtout de voir cette fois un major allemand faisant chorus avec les détracteurs du véritable réformateur de

l'Ecole de Saumur, et laissant intentionnellement dans l'oubli jusqu'au nom de ce général éminent, pour ne faire ressortir que celui du général Lardeur?

Certes, le nouveau commandant de la division de Lunéville est un homme de mérite, qui le mois dernier a montré du coup d'œil, de la décision; mais enfin, la division dont on vante partout les qualités manœuvrières, ce n'est pas lui qui l'a faite. — Il ne la commande que depuis le 45 juin. — L'organisateur et l'instructeur de la 2^e division, c'est le général de Verneville, qui, par un travail de plusieurs années, est parvenu à faire de ses six régiments la plus belle troupe de cavalerie que nous ayons en France. C'est donc lui qui eût mérité de recueillir les éloges pour les résultats que son successeur a obtenus. Malheureusement, l'inflexible limite d'âge l'avait atteint le 24 mai, et il dut quitter son commandement à la veille de ces manœuvres dans lesquelles les 4^e et 2^e cuirassiers, 7^e et 18^e dragons, 5^e et 10^e hussards, ont montré que la division de Lunéville était absolument prête à jouer le premier rôle au jour de la mobilisation.

Après les généraux L'Hotte et de Verneville, laissés ainsi de côté, alors que tout commandait à un observateur attentif et impartial de mettre en lumière le mérite qu'ils partagent du reste avec les généraux Charreyron et d'Espèuilles, l'honorable major de Gossler accorde un titre de pension à un général de division qui jouit dans la cavalerie de la plus haute réputation: nous avons nommé le général du Preuil, — « absent » à cause d'une « indisposition » et qui va être « prochainement » mis en « non-activité » par limite d'âge, ajoute d'une plume distraite l'écrivain du *Morning-News*.

Non, le général du Preuil, qu'on classe si vite au rang des invalides, alors que si la guerre éclate il sera un des officiers généraux les plus valides de notre cavalerie, le général du Preuil n'était pas « absent » pour cause de maladie, et il n'est pas à la veille de prendre sa « retraite ». Puisque cette insinuation venimeuse a trouvé moyen de se produire dans une feuille anglaise, nous allons établir comment les choses se sont passées.

Le général du Preuil n'est pas allé aux manœuvres de Chartres, par respect pour les règles de la hiérarchie. L'instruction du 26 janvier, conçue par l'Etat-major général au milieu d'un interrègne ministériel, avait imaginé de l'envoyer à l'école comme un jeune capitaine. Or, quand on a les services du général du Preuil, quand on a reçu les étoiles de général de division sur les champs de bataille de 1870 aux applaudissements de toute l'armée de Metz, quand pendant douze ans on a dirigé et inspecté des régiments qui comptent parmi les mieux tenus de l'armée, on va aux manœuvres pour y commander en chef; on y va pour y apprendre à ses subordonnés qu'il est urgent de faire sortir la cavalerie de la période d'instabilité et d'agitation qui l'empêche de progresser sérieusement; on y va pour apprendre à tous que, si défectueux qu'il soit, un règlement signé par le Ministre, comme l'a été celui de 1882, est fait pour être obéi à la lettre, et non pour être bouleversé à tel point que si l'heure de la mobilisation sonnait demain, chaque officier de cavalerie hésiterait avant d'appliquer une prescription du service en campagne!

Voilà ce qu'aurait eu à faire à Chartres le général du Preuil; il n'avait pas à y aller pour y recevoir des leçons, mais probablement pour en donner.

C'est ce que ne désire pas, sans doute, l'Etat-major général; aussi, foulant aux pieds toutes les règles hiérarchiques, voulut-il y envoyer cet officier général non à son rang et à sa place de chef honoré et respecté de toute une arme, mais en subordonné muet et amoindri devant son inférieur de la veille!

Ce spectacle, fortifiant pour la discipline, n'avait pu trouver place dans l'instruction du 26 janvier que parce que l'Etat-major général avait habilement arrêté celle-ci entre le départ d'un Ministre et l'arrivée de son successeur. — Le piège était, ma foi, trop grossier pour qu'un homme de l'expérience du général du Preuil s'y laissât prendre. Il a dignement demandé au Ministre de continuer les travaux de son inspection générale, et son abstention pleine de tact a reçu une approbation unanime.

Ah! nous voulons croire que M. le major de Gossler n'a pas eu d'inspirateurs pour la

ciers et se chargea de la liquidation. Ta mère le laissait faire, elle était touchée de sa délicatesse; mais moi je ne pouvais croire à tant de désintéressement. J'aurais voulu avoir la preuve qu'il ne se réservait pas quelques titres qui lui permettraient un jour de transformer en spoliation ce qui paraissait être un acte de générosité. Plusieurs remarques que je fis augmentèrent mes craintes. J'étais convaincue que les droits de l'orpheline étaient confiés à des mains suspectes, que tu étais menacée d'être la victime de honteux calculs.

« Je ne pus ébranler la confiance de ta mère. Il y avait dans le langage de cet homme un tel accent de franchise et de loyauté qu'elle, si confiante, ne pouvait manquer d'être séduite. D'ailleurs sur quel appui, sur quel conseiller pouvait-elle compter? La haine qui avait tué son père et son mari la poursuivait, à chaque instant elle en saisissait de nouveaux témoignages. Elle avait pris en horreur ce pays autrefois tant aimé et auquel se rattachaient de sinistres souvenirs.

« Ainsi, quand son beau-frère la pressa de vivre auprès de lui avec sa fille, elle s'y résigna sans peine. C'était l'exil; il est vrai, mais c'était aussi un refuge contre la misère; c'était pour toi la perspective de l'aisance, puisque l'héritage du célibataire devait te revenir. Elle ne prit conseil que de son dévouement pour toi. Tu dois bénir sa mémoire, Anna, car ici elle vécut en compagnie de la tris-

tesse et de l'inquiétude. Sa confiance dans l'homme qui l'avait accueillie s'évanouit bientôt; elle regretta amèrement d'avoir cédé, et la douleur qui la consuma pendant les dernières années de sa vie fut d'autant plus cruelle qu'elle se croyait obligée de la dissimuler à tout le monde, sauf à moi qui, repoussée par ton oncle, étais restée sa confidente.

« A son arrivée ici, sa santé était déjà profondément atteinte; mais ce fut à partir du jour où l'on m'éloigna qu'elle déclina rapidement. Elle s'éteignit en proie à des transes mortelles au sujet de ton avenir. Tout l'effrayait pour toi; elle craignait que tu ne fusses dupe de l'illusion à laquelle elle s'était abandonnée en venant ici; elle craignait aussi que cette illusion ne se dissipât et que te laissât aller à la spontanéité de tes sentiments, tu n'ajoutasses imprudemment aux périls qui te menaçaient. Elle me fit part de ses terreurs et me confia le soin de t'éclairer quand je croirais le moment venu. Voilà pourquoi je me suis tu jusqu'à ce jour; voilà pourquoi je parle aujourd'hui, je sens qu'il est temps que le voile qui a longtemps couvert tes yeux, soit déchiré. Mais prends garde de t'abandonner aux mouvements de ton cœur; il faut, Anna, que tu me promettes d'être prudente et de ne prendre aucune décision sans me consulter, dis, veux-tu t'y engager?

— Je te le promets; mais encore un mot. Crois-tu que Franz soit initié à tout ce que tu viens

de me raconter?

— J'ai lieu de le croire.

L'entretien s'était prolongé au-delà du terme que s'était assigné Anna; elle embrassa avec effusion sa nourrice et sortit.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

— Est-ce à Paris que M. Grévy compte recevoir le roi d'Espagne?

— Non. C'est en Navarre.

**

Un mot authentique.

La scène se passe dans un cirque ambulante à Périgueux.

Un écuyer exécute sur son cheval la grande scène de *Trente ans ou la Vie d'un joueur*. Après avoir montré le héros du drame populaire, jeune et riche, puis ruiné et enfin assassin, l'écuyer se transforme en forçat; mais là ne s'arrête pas la pantomime. Le galérien, gracié par M. Grévy, revêt le costume de la justice et continue sa course, tenant en main une paire de balances.

— Comment! s'écrie un spectateur, il vient d'assassiner quelqu'un, et le Président de la République, non content de le gracier, lui donne un bureau de tabac!

**

En jouant sur le tapis, bébé s'est oublié jusqu'à laisser entendre un petit bruit, généralement proscrit par la bonne société.

Regard furieux de la maman.

— Oh! petite mère, s'écrie le coupable, tout rougissant, c'est pas ça que je voulais dire!

réduction de son rapport ; s'il en a eu, nous les remercions de leur franchise, car il nous ont fourni l'occasion de lever un peu le voile de cette question du commandement de la cavalerie, dont la centralisation excessive pendant la paix est, aux yeux de tous les esprits sensés, le prélude des plus cruelles déceptions pendant la guerre.

L'article du *Morning-News* nous les fait pressentir du reste lui-même, lorsqu'il formule la plus grave de ses critiques sur les manœuvres : « Dès qu'il s'agissait d'une initiative imprévue, même contre un ennemi imaginaire, les brigadiers, les colonels, et même les généraux de division, ont fait preuve d'une hésitation et d'une inefficacité regrettables. »

Quoi d'étonnant ! Depuis quatre ans, personne ne peut concevoir un mouvement, l'exécuter, en dehors des idées si mobiles du président du Comité. Cette fonction s'étant transformée petit à petit en une véritable grande maîtrise de la cavalerie, disposant sans conteste de toute l'arme, il ne s'est plus formé de chefs, l'initiative des meilleurs généraux, celle de tous les colonels d'avenir a été arrêtée, sinon brisée !

Nous ne suivrons pas le major de Gossler dans les considérations politico-militaires relativement au rôle de M. le général de Galliffet. Il pressent que le président du Comité de cavalerie, pour lequel il n'a du reste que des éloges, « disparaîtra sous peu de l'horizon militaire de la République. » Nous dirons très-loyalement que nous ne le croyons pas ; mais nous pensons que l'intérêt de l'armée, que l'intérêt de la cavalerie surtout, exigent qu'il serve dans une sphère déterminée, et non pas, comme aujourd'hui, en disposant, sans aucun contre-poids, d'une arme entière, dont la direction est au-dessus des forces humaines. Le commandant du 12^e corps ne doit conserver que des attributions en rapport avec des aptitudes qui ne sont pas infinies, des attributions compatibles avec la sécurité d'une arme qui a besoin d'exercer l'initiative de généraux sur lesquels elle puisse compter.

Cette année, l'inspection générale de Saint-Cyr, bataillon d'infanterie et de cavalerie, a été confiée à l'ancien commandant du 10^e corps, tandis que l'année dernière M. le général Davout avait dû partager cette mission délicate avec le général de Galliffet. L'écrivain du *Morning-News* a été mis à même d'apprécier les prétendus inconvénients qu'exercerait, sur la formation des cadres de la cavalerie, l'unité de direction que le Ministre a sagement assurée aux futurs officiers des deux armes principales. Rien n'échappe à M. le major de Gossler, et nous le remercions fort de nous apprendre que le général Davout étant « complètement ignorant en fait de pratique de cavalerie », n'est pas capable d'inspecter des jeunes gens de dix-huit ans !

Si M. de Moltke a réellement reçu la pièce dont le *Morning-News* prétend avoir eu communication, l'illustre homme de guerre peut se tenir pour bien renseigné sur la cavalerie française ! (*Progrès militaire.*)

Le *Temps* a reçu la lettre suivante de l'honorable M. Viette, infirmant les allégations du major de Gossler :

« Blamond (Doubs), 16 sept. 1883.
Monsieur le rédacteur,
Dans votre numéro du 15 septembre, vous reproduisez, d'après M. le major de Gossler, ces paroles qui m'auraient été dites par M. le général Thibaudin :
« Vous venez me demander la révocation du marquis de Galliffet, etc.
Je n'ai jamais parlé de M. de Galliffet à M. Thibaudin, qui n'a pas eu à me répondre.
La conversation que vous avez reproduite est une œuvre de pure imagination.
Veuillez agréer, etc.
F.-J. VIETTE,
Député du Doubs. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 septembre.
La Bourse est complètement nulle, mais relativement ferme, grâce aux efforts énergiques qui sont faits pour soutenir les cours, efforts que l'on attribue au syndicat qui s'est chargé moyennant un bénéfice de 15 fr. par titre de faire avaler au public l'émission des obligations de Panama.
Le cours de 500 a été atteint et est péniblement maintenu sur les actions de Panama, mais les obligations 5 0/0 émises à 437.50 continuent à rester au-dessous du pair à 426.
Si l'on considère que l'obligation 5 0/0, sur le cours de 426, rapporte 25 fr., soit net 5.50 0/0, et que les nouvelles obligations offertes au public à

285, rapportent 15 fr., soit 4.90 0/0, il faut s'étonner de la confiance de M. de Lessps dans l'ingénuité de ses croyants, qui, s'ils souscrivent encore à cette étonnante émission produisant à 4.90 0/0 le même titre qui, à la porte à côté, c'est-à-dire à la Bourse, rapporte 5.50 0/0.

Ce simple raisonnement explique la très-grande froideur de la Bourse pour l'émission des 600,000 obligations qui vont être offertes au public.

Quant à la valeur du titre en lui-même, nous dirons qu'il n'offre aucune garantie autre que les produits du canal... quand il sera percé.

Demander 180 millions au public, et lui donner comme intérêt le capital que verse ce même public et comme garantie ce capital... un trou qui n'est pas même percé, nous semble une idée qui ne viendrait pas au premier venu.

C'est la dernière pensée du grand Français.

La place nous manque pour donner les cours des principales valeurs. Citons seulement le Foncier ferme à 1,300, les Obligations Foncières Nouvelles demandées à 350, les Communales 80 soutenues à 453, titres qui reposent sur des garanties sérieuses.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

École de Cavalerie de Saumur.

CLASSEMENT des Lieutenants de cavalerie qui ont suivi les cours en 1882-83.

- MM.
1. Mollevaux. — 2 de l'Espée. — 3 Huguet. — 4 Léorat. — 5 d'Argenlieu. — 6 du Garreau. — 7 Domenech. — 8 de Panniat. — 9 Breuilleac. — 10 de Lapointe.
11 de la Chevasserie. — 12 Gallet. — 13 de Luigné. — 14 de Bellaing. — 15 Saverot. — 16 de Vanssay. — 17 de Fleurans. — 18 des Termes. — 19 Dezaunay. — 20 Caruel.
21 d'Estais. — 22 Willemin. — 23 Trouilhet. — 24 Sermet. — 25 Vivier. — 26 Matuzinski. — 27 Bertran. — 28 de Beaufort. — 29 de Lignières. — 30 Delaine.
31 de Lagonde. — 32 Hudellet. — 33 de Vroil. — 34 d'Arbaumont. — 35 de la Bigne. — 36 de Frémont. — 37 de Valon. — 38 Demaret. — 39 Perron.

CLASSEMENT des Lieutenants d'artillerie qui ont suivi les cours de l'École d'application de cavalerie en 1882-83.

- MM.
1 de Chezelles. — 2 Hatin. — 3 Vachée. — 4 Laboria. — 5 de Carmejane. — 6 Caré. — 7 de Leusse. — 8 Favart. — 9 Le Grain. — 10 Cambreleng.
11 de Billy. — 12 Gossart. — 13 Berthomieu. — 14 Pilastre. — 15 David. — 16 Rumeau. — 17 Helmstetter. — 18 Chevillat. — 19 Harel.

Nous donnerons successivement, à partir de demain, le classement de sortie des sous-lieutenants régimentaires, des officiers élèves, des élèves-officiers et des aides-vétérinaires stagiaires.

Nous recommandons à nos lecteurs l'article du *Progrès militaire*, reproduit ci-dessus, intitulé : « Les Manœuvres de cavalerie jugées par un officier allemand », dans lequel notre confrère parisien fait un juste éloge de M. le général L'Hôte, ex-commandant de l'École de Saumur, et de quelques autres généraux.

École de Tir du 3^e bataillon du 70^e territorial à Saumur.

COMPTE RENDU DE LA 4^e SÉANCE, JEUDI 20 SEPTEMBRE 1883.

Nombre de tireurs.....	26
Balles tirées.....	156
Balles mises.....	82
Nombre de points.....	447

Résultat : 52.56 p. 0/0.

Prix : une médaille de bronze au caporal de la réserve Cottanceau, avec le résultat de 6 balles mises sur 6 balles tirées et 9 points.

Dans cette même séance, le caporal-fourrier Bidault a obtenu 6 balles mises sur 6 balles tirées et 9 points, et M. Milon, officier démissionnaire du 70^e territorial, 6 balles mises sur 6 balles tirées et 8 points.

Dimanche prochain, 23 septembre, cinquième séance pratique à 200 mètres, dans le Stand couvert, près l'École de cavalerie.
Prix : une médaille de bronze.

Le *Journal de Maine-et-Loire* a reçu la lettre suivante d'une station de la ligne du chemin de fer de l'Etat :

« Hier, dans votre journal, vous nous avez dit un mot de la suppression intempes-tive et tout à fait inattendue du train partant de la Maître-Ecole à 9 heures 40 du matin ; aux dérangements nombreux et trop réels que vous signalez, vous pouvez ajouter qu'il n'est plus possible maintenant de se rendre au marché de Saumur par cette ligne. Ce train supprimé était le seul pratique.

« Mais ne remarquez-vous pas en outre le sans-chaçon avec lequel l'administration traite le public ? Aucune annonce préalable ; car vraiment on ne peut prendre au sérieux une affiche collée ou accrochée dans les gares deux jours, et même un jour avant la suppression du train, affiche, du reste, placée parmi les tas d'annonces diverses qui encombrant les gares : « Le meilleur taploca... les concours hippiques... les chaussures clouées... les pilules suisses... les tombolas, etc., etc. » C'est à un point que les employés eux-mêmes étaient très-embarrassés pour vous la trouver subito. — Lundi dernier donc, jour de la suppression, il y a eu désappointement et imprécations trop justifiées, hélas ! à toutes les gares ; il y a eu de nombreuses dupes, et j'en étais une.

« Je ne crains pas de dire qu'en parlant ainsi je suis l'interprète fidèle de tous les habitués de la ligne et de tous les voyageurs.

« Un prompt rétablissement de ce train est tout à fait indispensable. »

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS A LA FLÈCHE.

MM. Raynal, ministre des travaux publics, et Durand, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, se rendront, le 27 septembre, à La Flèche, pour assister à l'inauguration de l'école d'enseignement primaire supérieur de cette ville.

La députation républicaine de la Sarthe assistera également à cette cérémonie.

Voilà une occasion pour la pose de la première pierre de notre collège de filles... modèle. La municipalité de Saumur n'a pu faire venir M. J. Ferry ; si elle se remuait, peut-être accrocherait-elle au passage MM. Raynal et Durand !

PETITES NOUVELLES THÉÂTRALES.

Nous trouvons dans la *France Théâtrale* quelques renseignements ayant trait aux artistes que nous avons connus à Saumur pendant ces dernières années.

M. Justin Née, autrefois premier ténor dans notre ville, est actuellement directeur du théâtre de Reims ; avec lui, nous trouvons M. Mary, d'Angers, et M. Clauzel, un troisième rôle fort applaudi il y a six ou sept ans au Théâtre-National, ainsi que M^{lle} Hugo, soubrette.

M. Monin, qui jouait le *Luthier de Crémone* avec tant de sentiment, est à Limoges ; M. Maxime, appartenant à la première troupe qui joua sur la scène d'Angers, est à Nîmes ; M. Degrave, première basse, se fait applaudir à Lille, où il opère sa rentrée ; M. Gaugiran, jeune premier rôle, qui secondait si bien M. Emile Marck dans *Nos bons Villageois*, est à Toulouse, et M. Marck lui-même continue en ce moment sa tournée avec les *Effrontés*.

M. Delersy, second ténor, envers lequel le public se montra souvent injuste, remporte à Bruxelles de légitimes succès.

A Nancy, nous retrouvons MM. Pellin, Gheleys et Boyer ; ce dernier chanta sur notre scène à l'époque de la direction Boulanger, mais il n'y demeura pas longtemps. La saison dernière il était à Bayonne.

Puisque nous parlons de la direction de M. Boulanger, disons que ce dernier est directeur du théâtre de Besançon. Il a avec lui M. Nikam.

Nous terminerons aujourd'hui ces renseignements en citant Verviers, où M^{lle} Marie Boulangeot chante les premières dugazons — elle a beaucoup changé sans doute, dit le *Patriote*, — et Le Havre où M^{lle} Marie Allonzieux charme les abonnés et les habitués du Grand-Théâtre. M. Beauchamp, grand premier rôle, est à l'Ambigu de cette ville.

ENLEVEZ L'ÉTIQUETTE !

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Dans une commune des environs de Tours, où existent deux écoles de filles, l'une religieuse et l'autre laïque, avait lieu, au mois d'août dernier, la distribution des prix, et l'exposition des divers travaux exécutés par les enfants. Travaux à l'aiguille, au crochet, tout fut trouvé charmant et digne d'éloge, au dire même des adversaires les plus enragés des bonnes sœurs.

« Suivant de près celle des sœurs, la distribution de l'école laïque devait nécessairement la surpasser en éclat et en splendeur. Mais, que faire ? quels travaux mettre en concurrence à ceux de l'école religieuse ? Cela eût été peut-être difficile sous un autre régime ; mais, quels miracles n'opère-t-on pas en République ? Donc, le jour de la distribution arrive. Tous les murs, ô surprise étrange ! sont tapissés de broderies, ouvrages au crochet et autres chefs-d'œuvre, dont M. le maire, dans un éloquent discours, fait ressortir la supériorité bien marquée.

« Tout le monde d'applaudit à la victoire éclatante remportée sur les bonnes sœurs. Chacun s'approche et veut admirer à loisir afin de complimenter la brave institutrice. Quand soudain — triste revirement des choses d'ici-bas ! — en examinant avec trop d'attention, une femme trop curieuse trouve, collée au dos de ces merveilles, une étiquette portant ces mots : *Bon Marché, rue du Bac, Paris*.

« On n'avait oublié qu'une chose, c'était d'enlever l'étiquette.

« O loyauté républicaine ! »

FAUX BILLET DE BANQUE.

On lit dans l'*Espérance*, de Nantes :

« Un de nos compatriotes vient de recevoir en paiement un faux billet de banque de 50 fr. Ce billet porte en bas le n° 20543756, et aux angles les n° 756. — J. 864.

« L'aspect est celui des billets véritables ; il faut un examen attentif pour apercevoir le manque de netteté dans certains détails de l'impression et surtout dans les deux cartouches rappelant les articles du Code pénal. Mais le papier rude au toucher n'est pas soyeux comme celui de la Banque.

« Les personnes qui reçoivent des billets de banque feront bien de les examiner avec soin. »

LES CHEVALIERS DU Mérite agricole.

Il faut calmer, paraît-il, les ardeurs des aspirants au grade de chevalier du Mérite agricole. Donnant, donnant. Voici le moyen que le gouvernement prend à cet effet, au dire des journaux de Paris :

« M. Méline, ministre de l'agriculture, vient de décider que les chevaliers de l'ordre du Mérite agricole devront verser au ministre des finances une somme de 45 fr., comme droit de brevet.

« Un décret sanctionnant cette décision vient d'être soumis à M. Grévy. »

LE MANS.

Un singulier procès. — Il y a une dizaine de jours, pour détruire l'herbe qui envahit l'enclos de l'ancien marché aux porcs, rue de Tessé, au Mans, les agents de la ville n'ont trouvé rien de mieux que d'inonder le sol de goudron et d'essence, et d'y mettre le feu.

Une fumée épaisse s'éleva aussitôt et força tous les habitants du quartier à fermer leurs fenêtres et à s'enfermer chez eux.

Mais, ce n'est pas tout, un horticulteur voisin eut ses plantes — parmi lesquelles nombre de plantes étrangères — complètement détruites, et il estime à quarante mille francs le dommage qui lui a été causé.

Il réclame, en conséquence, à la ville, pareille somme à titre de dommages-intérêts.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.
Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 %	79 26	79 35	Est	740	735 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	514	514
3 % amortissable	81 45	81 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1410	1410	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505 25	505	Est	358 50	353
4 1/2 %	109	107 35	Midi	1160	1157 50	— 1865, 4 %	516 25	516 25	Midi	358	358 25
4 1/2 % (nouveau)	108 50	108 60	Nord	1870	1875	— 1869, 3 %	403	405	Nord	360 25	363
Obligations du Trésor	508 50	505	Orléans	1320	1317 50	— 1871, 8 %	394	394	Orléans	361 50	360 50
Banque de France	5445	5436	Ouest	803 75	803 75	— 1875, 4 %	515	515	Ouest	357 25	358
Société Générale	522 50	525	Compagnie parisienne du Gaz	1365	1370	— 1876, 4 %	516	517	Paris-Lyon-Méditerranée	363	365
Comptoir d'escompte	990	985	Canal de Suez	2425	2445	Bons de liquid. Ville de Paris	228	229 50	Paris-Bourbonnais	360 50	361
Crédit Lyonnais	572 50	575	C. gén. Transatlantique	513 75	510	Obligations communales 1879	456	455	Canal de Suez	566	570
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1295	1298				Obligat. foncières 1879 3 %	452 75	454			
Crédit de France	20	20									
Crédit mobilier	350	345									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)		Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883)														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR								
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 heures 45 minutes du matin (s'arrête à la Possonnière)	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Direct. soir.	
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.	1 — 25 — soir.	Saumur (départ)	6 15	9 20	10 52	1 15	3 3	4 40	8 5	Montreuil-Bellay (départ)	6 55	9 48	11 34	4 4	7 4	8 38
10 — 36 — (s'arrête à Ange.s.)		Chacé-Varrains	6 23	9 9	11 1	1 24	3 19	4 48	8 13	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 11	10 4	11 48	4 18	7 27	8 53
		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 30	9 17	11 7	1 32	3 33	4 55	8 20	Chacé-Varrains	7 19	10 12	11 55	4 25	7 41	9 1
		Montreuil-Bellay (arrivée)	6 43	9 31	11 20	1 46	3 50	5 08	8 33	Saumur (arrivée)	7 31	10 24	12 5	4 34	7 54	9 12

Étude de M^e FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n° 8.

VENTE

PAR ADJUDICATION

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

A l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur

Le 27 Octobre 1885, heure de midi

DU GRAND HOTEL DE LA PAIX

Magnifique immeuble et vastes dépendances de construction toute récente,

Sis ville de SAUMUR, rue Dacier.

ENTRÉE EN JOUISSANCE LE JOUR DE L'ADJUDICATION

Il existe pour cet Hôtel une promesse de bail de 6,700 francs que l'adjudicataire aura la faculté de réaliser.

MISE A PRIX : 80,000 FRANCS

S'adresser, pour les renseignements :
 Audit M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente,
 Et au greffe du Tribunal civil de Saumur.

Étude de M^e MASSON, huissier à Doué.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Pour cause de fin de bail,

DE TOUT

LE MOBILIER

Garnissant le Collège de Doué,

Le dimanche 23 septembre 1885

Et jours suivants, à midi,

Par le ministère dudit M^e MASSON, huissier.

On vendra :

Grand et beau fourneau-cuisinière en fonte et ses accessoires en cuivre rouge, harmonium, très-grande quantité de linge, bonne et nombreuse literie, batterie de cuisine, vaisselle, poterie, tables, chaises, bancs, buffets, armoires, commodes, placards, rideaux, bois de lit, secrétaire, console, horloge comtoise et sa boîte, 60 lits en fer, poêles en fonte, bureaux, bibliothèques, matériel de classe, table à coulisse de 40 couverts, casiers, rayons, moulin à passer la farine, 900 bouteilles vides, bascule et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Située rue d'Orléans,

Occupée par M. MARAIS, marchand tapissier.

S'adresser à M^{me} Veuve BRINDAUD, rue de Bordeaux, 6. (536)

LIBRAIRIE JAVAUD

A SAUMUR.

ON DEMANDE un domestique de 13 à 14 ans.

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de magasin, dans une Maison de Nouveautés.

S'adresser au bureau du journal.

M^e AUBOYER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher ou jardinier-potager, la femme comme cuisinière. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME de 40 ans demande une place de cocher ou de valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Puce, Pour, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HOY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

Étude de M^e HÉDELIN, notaire à Angers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Etude de M^e HÉDELIN,

Le samedi 6 octobre 1885, à une heure,

CLOSERIE

A Amigné, communes de Tigné et de la Fosse,

D'environ 12 hectares 20 ares 65 centiares, appartenant à M^{lle} Vinet.

Jouissance de suite.

Détail facile.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication. (582)

Étude de M^e P. GUIBERT, notaire à Oiron (Deux-Sèvres).

ON DEMANDE à emprunter 50,000 fr. en 1^{re} hypothèque sur une valeur double.

S'adresser à M^e GUIBERT, notaire.

A CÉDER

UNE MAISON DE GROS

Située à Saumur et en pleine prospérité, n'ayant aucun concurrent à 15 lieues environ.

Le vendeur pourra rester attaché à la maison aussi longtemps que l'acquéreur le désirera pour la mise au courant des affaires.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

LE CHATEAU DE L'ESSART

Situé commune de Blou,

Comprenant : logement de maître, servitudes, jardin, pièce d'eau, etc.

S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, 60, rue de Bordeaux, Saumur.

A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

L'HOTEL DE L'ESPÉRANCE

Sis à Saumur, rue de la Petite-Bilange.

Bonne clientèle.

S'adresser à M^{me} veuve LEFFET-COTON. (573)

MACHINES A COUDRE

De tous systèmes.

BOULITTE

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXCELSIOR

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

GRANDS MAGASINS

DE

l'Épicerie Moderne

Rue et Place du Marché-Noir.

L. ALLORY

SAUMUR.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.